



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 31/07/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240709-A_C20240708_19-AU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le huit juillet à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT
Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER,
David ROBINET,

MM. Eric GONAND, Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, M. Michel SCHMITT, Mme Christine ACKER, M. Hervé GROULT, Mme Mauricette NENNIG, MM. Bernard DORCHY, Hassan FADI, Yves LICHT, Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, Alain REDINGE, MMES Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Mme Marie-Odile KRIEGER, M. Christopher PAQUET, Mme Patricia VEIDIG, MM. Joseph GHAMO, Olivier KORMANN, Mme Christelle MAZZOLINI, M. Joël IMMER, Mme Valérie CARDET, M. Serge RECH, MMES Karine BERNARD, Christine KOHLER

<u>Absents avec procuration</u> :	Denis BAUR	à	Michel HERGAT
	Bertrand ALESCH	à	Michel SCHMITT,
	Emmanuelle JACQUEMOT	à	Roland BALCERZAK
	Hervé PATAT	à	David ROBINET
	Yannick OLIGER	à	Céline CONTRERAS,
	Joseph BAUER	à	Joseph GHAMO
	Brigitte DA COSTA	à	Joël IMMER

Absents excusés : Alieth FEUVRIER, Marie-Pierre LAGARDE, Jerry PARPETTE, Evelyne DEROCHE, Déborah LANGMAR

Date de la convocation : 21 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres présents : 39
Nombre de votants : 46

Secrétaire de séance : Christopher PAQUET



19. Objet : Débat sur les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAENR)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables,

En mars 2023 a été promulguée la loi n° 2023-175 d'accélération de la production d'énergies renouvelables qui confie aux Communes la responsabilité de planifier le déploiement des énergies renouvelables sur leur territoire en cartographiant des zones d'accélération. Cette démarche doit tenir compte des équipements de production déjà implantés, des patrimoines (foncier, eau, biodiversité, architecture, paysage, agriculture) et des contraintes techniques réglementaires (urbanisme, installations classées pour la protection de l'environnement, servitudes civiles et militaires).

Les « zones d'accélération des énergies renouvelables » correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables, afin de répondre aux objectifs nationaux fixés par la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Ces zones d'accélération concernent toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc. Tous les territoires sont ainsi concernés et peuvent personnaliser leurs zones d'accélération en fonction de la réalité de leur territoire et de leur potentiel d'énergies renouvelables.

Elles ne sont pas des zones exclusives : des projets pourront être autorisés en dehors. Toutefois, un comité de projet sera obligatoire pour ces projets, afin d'inclure la commune d'implantation du projet et les communes limitrophes dans les discussions préliminaires au plus tôt.

L'identification des zones sera renouvelée tous les 5 ans.

Les Communes du territoire ayant identifié les ZAENR pour leur ban communal, il est proposé d'échanger sur la cartographie agrégée pour la CCCE.

Considérant la cartographie des ZAENR agrégée pour l'ensemble du territoire,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 4 juin 2024,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de débattre de la cartographie ZAENR, ci-annexée.

Le Conseil communautaire prend acte qu'un débat a eu lieu sur la thématique des ZAENR.

Fait à Cattenom, le 9 juillet 2024

Le Président,

Michel RAQUET



